

**Décision n°2019/06-02
relative à l'accréditation de l'ISTOM (Ecole supérieure
d'agro-développement international)
pour délivrer le titre d'ingénieur**

Ecole

ISTOM (Ecole supérieure d'agro-développement international)

Etablissement privé labellisé EESPIG

Nom d'usage : ISTOM

Académie : Nantes

Site de l'école : Angers (déménagement de Cergy-Pontoise vers Angers en juillet 2018)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2012/10-03

Objet de la demande d'accréditation

Dossier A : renouvellement de l'accréditation dans le cadre du calendrier national périodique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'ISTOM,
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN membre de la CTI, rapporteure principale), Olivier GENDRY (membre de la CTI), Gildas GAUTIER, (expert auprès de la CTI), Philippe LEPOIVRE (expert international auprès de la CTI), Irma MELVINE TCHIPDA (experte élève-ingénieure auprès de la CTI) ; présenté en Commission le 12 juin 2019,
- Entendus messieurs Patrice AUGUSTE, président du conseil d'administration de l'ISTOM ; Eric DUCOUDRAY, directeur général de l'ISTOM ; Gérald LISCIA, directeur du développement de l'ISTOM,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'ISTOM, créée au Havre en tant qu'*Ecole Pratique Coloniale*, forme depuis 1908 aux métiers des filières agricoles des pays en développement. C'est une association loi 1901 et un établissement privé, à caractère non lucratif, reconnu par l'Etat. L'école a obtenu le label EESPIG en décembre 2015 jusqu'au 31-12-2019.

L'école délivre aujourd'hui en cinq ans après le baccalauréat, un titre d'ingénieur qui permet à ses diplômés d'exercer des fonctions de cadres d'entreprises et d'industries, dans les pays du sud. Les zones géographiques occupées par les diplômés de l'ISTOM se diversifient après les premiers emplois et comprennent aussi la France. Les secteurs et les métiers pour lesquels l'ISTOM forme ses étudiant.e.s sont ceux de la production agricole, de la gestion des ressources environnementales, de l'agrofourmiture et des industries agroalimentaires, du conseil technique, de l'ingénierie et du financement du développement, du négoce et commerce international, de la recherche.

Précédemment située à Cergy-Pontoise, l'école a déménagé à Angers au cours de l'été 2018.

Ecole en 5 ans, l'ISTOM délivre chaque année, environ 100 diplômés et son effectif total actuel est de 522 élèves-ingénieurs dont 63,7% de femmes. La progression de ses effectifs est de l'ordre de 10% sur 5 ans et ne devrait pas dépasser ce chiffre sur les 5 années futures.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
hommes	197 (41%)	186 (37%)	192 (37%)	195 (37%)
femmes	281 (59%)	316 (63%)	325 (63%)	332 (63%)
total	478	502	517	527

Elle n'a délivré qu'un seul diplôme par la VAE sur les 5 dernières années.

L'ISTOM est un partenaire de longue date de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et a engagé de nombreuses collaborations avec des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, tant en France, qu'en Europe et à l'étranger. L'école a notamment développé un réseau fort de partenariats avec d'autres écoles d'ingénieurs françaises, proches en termes de domaines (Montpellier SupAgro, AgroParisTech ou les écoles du réseau France Agro3).

L'école est membre de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), du Forum Campus France, d'Agropolis, de l'Association internationale des universités (IAU), de l'Université virtuelle de l'environnement et du développement durable (UVED) et siège à son comité stratégique. L'ISTOM est titulaire de la Charte Erasmus+ depuis 2014. Membre de l'Institut polytechnique Saint-Louis (à Cergy) jusqu'en juin 2017 et membre actif de la COMUE Université Paris-Seine jusqu'en juin 2018, l'ISTOM s'inscrit désormais dans les dynamiques locales et régionales existantes : l'école est membre d'Angers Loire Campus depuis novembre 2018 et de plusieurs autres instances ou réseaux de son nouveau territoire.

Le choix du territoire angevin a été dicté par la spécificité du végétal tropical de l'ISTOM ainsi que l'attractivité de l'Agglomération (Angers Loire Métropole) qui investit en moyenne chaque année près de 8 millions d'euros en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis plus de 20 ans. Angers est ainsi devenue une des villes les plus étudiantes de France (avec une population de plus de 40 000 étudiant.e.s, toujours en croissance). L'ISTOM s'est ainsi installée au cœur même du Campus du Végétal, inauguré en 2015, qui regroupe la quasi-totalité du potentiel de la recherche régionale sur le végétal. Il rassemble les acteurs suivants en vue de créer des synergies et des mutualisations : l'Université d'Angers (avec tout spécialement la Faculté des sciences et l'ISTIA (devenue l'école polytechnique universitaire de l'université d'Angers dite « Polytech Angers »), école d'ingénieurs composante de l'université), Végépolys INRA Agro Campus Ouest, ESA, Plante&Cité (pôle de compétitivité), autour desquels se développe un tissu très dense d'entreprises et d'organismes du secteur végétal. Avec tous ces acteurs, des collaborations bilatérales sont engagées et des projets de conventionnement de partenariats sont en cours ou déjà réalisés. Des collaborations plus ponctuelles sont déjà effectives avec l'ESSCA (enseignement de gestion, mutualisation de services) et l'INRA (modélisation, accès aux serres). De même, des collaborations d'ordre pédagogique sont déjà actives avec Terre des sciences (un Centre de culture scientifique, technique et industrielle dont l'ISTOM est devenu adhérent).

De par son caractère international, l'ISTOM se caractérise également par un réseau dense d'entreprises partenaires à travers le monde avec près de 3000 anciens élèves répartis dans 110 pays, ce qui lui permet chaque année la réalisation de plusieurs centaines de mobilités de stage à l'international.

Caractéristiques globales

L'école fait état de :

- 11 enseignants temps plein
- 14 enseignants-chercheurs

- 18 intervenants extérieurs permanents dans la structure venant du monde économique
- 33 intervenants extérieurs travaillant dans un organisme de recherche.

- 14 personnels administratifs et techniques dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'école (hors fonctions support).

Le nombre d'enseignants permanents non chercheurs a diminué en valeur absolue et relative au profit du nombre d'enseignants-chercheurs : ils représentaient presque 50% de l'effectif d'enseignants en 2012 et n'en représentent plus qu'un tiers. Le taux d'encadrement calculé sur la base des enseignants et enseignants-chercheurs est de : 14,5 en termes d'étudiant/ETP, 20,88 en ne prenant en compte que les personnes « physiques ».

L'école est propriétaire d'un bâtiment neuf de 5000 m² dont 400 m² de laboratoires situés sur le campus Universitaire de Belle-Beille dans le voisinage immédiat de l'INRA, d'Agrocampus Ouest, de Végépolys, de l'Université et de l'ESSCA. Tous les équipements sont neufs. A la suite du déménagement, près de 80% du personnel a suivi ce déplacement. La plupart des enseignants extérieurs ont souhaité poursuivre leurs interventions à l'ISTOM, à Angers, ce qui a permis d'assurer la poursuite de l'activité de façon très efficace, sans à-coup.

Son budget pour l'année 2018-2019 est de 4,109 millions d'euros.

Le cout de revient de la formation par étudiant pour l'école est de : 8070 euros/an.

Le montant annuel des frais de scolarité pour l'année 2018-2019 est de : 5 850 euros/an. Entre 2012 et 2018, il a augmenté de 3,2% /an pour les entrants en 1^{ère} année a été de moins de 2% par an pour ceux déjà présents dans le cursus.

Évolution de l'institution

La principale évolution a été son déménagement sur Angers dans des locaux neufs acquis en propre, qui lui a permis de mettre en place de nouveaux partenariats. L'école a créé de plus, en septembre 2018 sa propre Unité de recherche (Agro-Développement et Innovations aux Suds – UR ADI Suds) répondant ainsi aux recommandations de la CTI.

L'ISTOM a connu deux autres évolutions :

- Au sein du conseil d'administration, le collège « membres fondateurs » (représentants de l'Association des anciens élèves) a été réduit : passage de 16 à 10 représentants ; le collège des « membres adhérents » (qui regroupe essentiellement les entreprises) n'est plus plafonné à 20 représentants ; création de deux nouveaux collèges : « représentants du personnel » et « représentants des étudiant.e.s ». L'Association des Parents d'élèves n'est plus représentée au CA.
- la création d'un Fonds de dotation qui a pour objectif de financer le développement de l'école, le soutien aux étudiant.e.s en difficulté financière, l'accès à l'entrepreneuriat.

Un des objectifs futurs est d'étendre son empreinte et ses réseaux dans les zones en développement où elle est encore trop peu présente, (Afrique de l'est et Australe, Inde, Chine) sans oublier les régions des Balkans, du Caucase, de la rive est de la Caspienne où les logiques de transition ne sont pas sans analogies avec celles observées dans les pays du sud.

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Agronomie, Agrodéveloppement, Pays du sud, Economie du développement, Environnement, Agroalimentaire, Aménagement de terrain, Innovation en milieu rural, Géopolitique, Logistique

Synthèse de l'évaluation

Points forts :

- Démarche qualité partagée par tous
- Pédagogie active
- Réseau d'entreprises à l'international
- Des accords avec des partenaires internationaux en progression
- Une installation réussie dans de nouveaux locaux et un nouvel environnement local et régional
- Un observatoire des métiers efficace
- Un taux d'insertion en nette amélioration et supérieur à la moyenne des écoles du domaine
- Un taux de féminisation qui ne s'accompagne pas d'une dégradation de salaire ou de statut
- La création d'un groupe « Lutte contre les harcèlements et les violences »
- L'implication de l'école dans une politique de développement durable

Points faibles :

- Une mobilité entrante encore faible
- Un dispositif VAE qui pourrait être mieux exploité
- Un salaire à l'embauche encore faible comparé au salaire moyen d'un ingénieur même s'il reste supérieur à celui du secteur agricole

Opportunités :

- Un nouvel environnement avec des partenaires locaux et régionaux dynamiques

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ISTOM	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2020-2021	maximale

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Accréditation de l'école à délivrer le titre suivant (ouverture d'une nouvelle voie de formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'ISTOM	Formation continue	2019	2020-2021	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Poursuivre son action pour améliorer la mobilité entrante ou l'internationalisation de son développement
- Renforcer la démarche qualité avec un plan d'action qualité établi en lien avec le plan de développement à 5 ans et une sélection d'indicateurs spécifiquement déterminés
- Suivre l'insertion professionnelle des diplômés et veiller à ce que les premiers emplois correspondent à un niveau de cadre. Mettre en place si nécessaire un accompagnement spécifique des étudiants.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau master pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

Ingénieur diplômé de l'ISTOM	2019	2020-2021
------------------------------	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 juin 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Élisabeth CRÉPON, Anne DE CAGNY, Didier ERASME, Agnès FABRE, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE, Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 9 juillet 2019.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale
Marie-Véronique LE LANN



